

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 18 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue à huis clos, à distance par téléconférence le 18 février 2021 à 19h00.

Sont présents à cette rencontre :

Mesdames Mireille Langlois, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais

Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement .

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 19 février 2021.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y assister à distance par téléconférence et à prendre part, délibérer et voter à cette dite séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer à distance par téléconférence.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par monsieur le maire.

2021-02-061

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

3. Demande d'aide financière – Gym communautaire de Gascons
4. Office de la langue française – affichage public à l'entrée de la municipalité
5. Vérification des débitmètres d'eau potable pour l'année 2021 – soumission Ohméga
6. Demande d'aide financière – programme sport-études
7. Demande d'aide financière- achat d'une dameuse
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-02-062

02. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

La directrice générale dépose au conseil municipal le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 2021-01 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 650 000\$.

2021-02-063

03. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GYM COMMUNAUTAIRE DE GASCONS

CONSIDÉRANT QUE la pandémie Covid-19 a mis frein aux activités du Gym communautaire de Gascons;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de leurs activités représentent des revenus qui leur permettent de voir à leurs obligations financières;

CONSIDÉRANT QUE le Gym communautaire n'a pas les moyens financiers lui permettant de satisfaire aux exigences d'hygiène et de surveillance édictées par la Santé publique;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de verser une aide financière de 10 000\$ pour une période de trois (3) mois au Gym communautaire afin de satisfaire aux exigences édictées par la Santé publique et ce, à même la subvention d'aide financière reçue de 111 914\$ pour la pandémie

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-02-064

04. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE – AFFICHAGE PUBLIC À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ

L'Office québécois de la langue française a approuvé le 23 mars 2012, la délivrance d'un certificat de conformité à la Charte à la municipalité de Port-Daniel-Gascons. Ce certificat atteste que le français avait, dans notre organisme, le statut de langue officielle que la Charte vise à nous assurer.

En septembre dernier, l'Office québécois de la langue française a effectué une mise à jour de la situation linguistique de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Dans son rapport, l'Office québécois de la langue française demande à la municipalité de Port-Daniel-Gascons d'effectuer les correctifs et ce, au plus tard le 30 novembre 2021.

Conformément à l'article 22 de la Charte de la langue française, il est stipulé que : "l'administration n'utilise que le français dans l'affichage, sauf lorsque la santé ou la sécurité publique exigent aussi l'utilisation d'une autre langue.

Toutefois, en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, les organismes et les établissements reconnus peuvent afficher à la fois en français et dans une autre langue avec prédominance du français. Ainsi, une

municipalité est un organisme reconnu lorsque plus de la moitié des résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise. La municipalité de Port-Daniel-Gascons n'est donc pas un organisme reconnu.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale à faire le suivi nécessaire et à signer tous les documents nécessaires aux correctifs demandés pour l'affichage public et ce, en respect de l'échéancier au 30 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-02-065

**05. VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021
SOUSSION OHMÉGA**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission du Groupe Ohméga Inc. au montant de 3 550\$ avant taxes pour la vérification annuelle des débitmètres d'eau potable pour l'année 2021. Cela comprend les frais de motels, repas et déplacements. Le paiement pourra être fait suite à l'exécution de la vérification.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-02-066

06. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME SPORT-ÉTUDES

Madame Marie-Ève Allain confirme qu'elle ne participe pas et ne prend pas de décision sur ce sujet.

Il y a discussion sur le point ci-haut mentionné : les demandes de dons consentis par la municipalité doivent avoir comme objectif de servir la collectivité de Port-Daniel-Gascons et ne peut accorder de don à un individu en particulier.

Aucune proposition sur cette demande.

2021-02-067

07. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ACHAT D'UNE DAMEUSE

Monsieur Denis Langlois confirme qu'il ne participe pas et ne prend pas de décision sur ce sujet (membre du comité des loisirs)

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la demande du comité de loisirs d'une contribution financière pour l'acquisition d'une dameuse Damxtrack 600 avec équipements au montant de 5 705\$ avant taxes (excluant les frais de transport) et ce, incluant la participation du FAO et les autres partenaires financiers du milieu.

Adopté à la majorité des conseillers

08. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question ou commentaire n'ont été acheminés au conseil.

2021-02-068

09. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19h12 .

